|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Document 27-F** | |
|  | | **Septembre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Directeur du TSB | | | |
| RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF DE LA NORMALISATION DES TéLéCOMMUNICATIONS à L'assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16), PARTIE IV: RAPPORT DU GCNT CONCERNant LA RÉSOLUTION 22 | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | L'AMNT-12 a confié au GCNT l'étude de questions spécifiques au sujet desquelles il peut prendre des mesures entre l'AMNT-12 et l'Assemblée suivante. Le présent document contient le rapport que le GCNT est tenu de présenter à l'AMNT-16 en ce qui concerne les mesures qu'il a prises. Chaque titre de paragraphe renvoie aux points correspondants du décide de la Résolution 22. |

1 de confier au GCNT les questions spécifiques suivantes relevant de sa compétence entre la présente Assemblée et la prochaine pour agir dans les domaines suivants, en consultation avec le Directeur du TSB, si nécessaire:

1a) s'assurer que les lignes directrices du travail sont efficaces, souples et à jour;

• voir le paragraphe 2 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

1b) assumer la responsabilité des Recommandations UIT‑T de la série A (organisation du travail de l'UIT-T), et notamment celle de leur élaboration et de leur soumission pour approbation selon les procédures appropriées;

• voir le paragraphe 2 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

1c) restructurer et créer des commissions d'études de l'UIT‑T et désigner les présidents et les vice‑présidents qui agiront jusqu'à la prochaine AMNT pour répondre à l'évolution du marché des télécommunications;

• voir les paragraphes 1 et 3.1 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

1d) formuler des avis sur les calendriers de travail des commissions d'études pour respecter les priorités dans le domaine de la normalisation;

• à chaque réunion, le GCNT a examiné et approuvé le calendrier des réunions pour des commissions d'études et des groupes de travail pour les années suivantes;

1e) tout en reconnaissant que les commissions d'études sont responsables au premier chef de la réalisation des activités de l'UIT-T, créer, dissoudre ou maintenir d'autres groupes, y compris des groupes spécialisés, en désigner les présidents et vice‑présidents, en établir le mandat et ce, pour une durée définie, conformément aux numéros 191A et 191B de la Convention, afin de renforcer et d'améliorer l'efficacité des travaux de l'UIT-T et de ménager davantage de souplesse pour trouver rapidement une réponse aux questions hautement prioritaires. Ces groupes n'adoptent ni Questions ni Recommandations, mais ont un mandat précis;

• voir le paragraphe 3 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

1f) examiner les rapports et les propositions appropriées soumis par les groupes de coordination et les autres groupes, et mettre en œuvre ceux qui sont approuvés;

• voir le paragraphe 5 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

1g) établir le mécanisme approprié et encourager l'utilisation, par exemple, des groupes de coordination ou d'autres groupes, pour l'examen de sujets d'étude de première importance intéressant plusieurs commissions d'études, afin d'assurer une coordination efficace des questions de normalisation et de trouver ainsi des solutions appropriées à l'échelle mondiale;

• voir le paragraphe 3 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

1h) donner des avis au Directeur du TSB sur les questions financières et autres;

• voir le paragraphe 4.1 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

1i) approuver le programme de travail découlant de l'examen de Questions existantes ou nouvelles et déterminer la priorité, l'urgence, les incidences financières estimées et le délai imparti pour l'achèvement de leur étude;

• voir le paragraphe 3.2 du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

• le GCNT a examiné, proposé des modifications en cas de besoin, et approuvé des Questions nouvelles ou révisées à chacune de ses réunions;

1j) regrouper, dans la mesure du possible, les Questions présentant de l'intérêt pour les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays dont l'économie est en transition, afin de faciliter leur participation à ces études;

• processus permanent d'examen;

1k) D'autres questions particulières relevant de la compétence de l'AMNT, sous réserve de l'approbation des Etats Membres, moyennant l'application de la procédure d'approbation figurant dans la section 9 de la Résolution 1 de la présente Assemblée;

• aucune mesure à prendre;

2 que des révisions des procédures pertinentes d'adoption par les commissions d'études des Questions et des Recommandations autres que celles visées aux numéros 246D, 246F et 246H de la Convention, peuvent être entreprises par le GCNT, en vue de leur approbation par les Etats Membres entre deux AMNT, moyennant l'application de la procédure d'approbation figurant dans la section 9 de la Résolution 1 de la présente Assemblée;

• aucune mesure à prendre;

3 que le GCNT assurera la liaison avec des organisations extérieures à l'UIT pour ce qui est de ses propres activités, en consultation avec le Directeur du TSB, si nécessaire;

• le GCNT a reconduit M. Olivier Dubuisson (Orange, France) en tant que chargé de liaison de l'UIT-T auprès du JTC1 de l'ISO/CEI. Le JTC1 de l'ISO/CEI et l'IETF ont adressé une note de liaison au GCNT concernant la nomination de leurs chargés de liaison auprès de l'UIT-T;

4 que le GCNT examinera les incidences pour l'UIT-T des besoins du marché et des nouvelles technologies émergentes qui n'ont pas encore été pris en compte aux fins de normalisation par l'UIT‑T, établira un mécanisme approprié permettant de faciliter l'examen de leur possible prise en compte, par exemple en attribuant des Questions, en assurant la coordination des travaux des commissions d'études ou en créant des groupes de coordination ou d'autres groupes et désignera leurs présidents et vice-présidents;

• voir le paragraphe 3.1 (Commissions d'études) et le paragraphe 3.5 (Groupes spécialisés)du [Document 24](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0024/en), Rapport du GCNT – Partie I: Considérations générales;

5 que le GCNT examinera les résultats de la présente Assemblée en ce qui concerne le Colloque mondial sur la normalisation et prendra des mesures de suivi, s'il y a lieu;

• l'AMNT-12 a examiné les résultats du Colloque mondial sur la normalisation de 2012. Aucune mesure n'est à prendre pour le GCNT;

6 que le GCNT devra faire rapport à la prochaine AMNT sur les activités énumérées ci‑dessus.

• le présent document.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_